



Discussion sur le renouvellement de la plate-forme informatique

Le Conseil général a accepté un rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit de 775 825 fr. pour la mise à jour de la plate-forme informatique. Les discussions ont surtout porté sur le choix d'outils Microsoft au détriment de l'Open Source, réclamé par les partis de gauche. /sab

LA CHAUX-DE-FONDS

Réflexion sur les musées relancée au législatif

La séance du Conseil général chaux-de-fonnier a scellé le sort du rapport sur la réorganisation des musées mardi soir. Les partis ont présenté une résolution commune à laquelle le conseiller communal Jean-Pierre Veya a apporté une réponse apaisante, en évitant les questions qui fâchent.

SOPHIE BOURQUIN

Il soufflait comme un petit air de réconciliation, mardi soir, dans la salle du Conseil général de La Chaux-de-Fonds. L'exécutif ayant escamoté son tristement célèbre rapport Rimus sur la réorganisation muséale, ainsi que le poste de la directrice des musées dans la foulée, le législatif a enterré la hache de guerre en proposant une résolution urgente interpartis qui a scellé la trêve. «Si la nuit fut tempétueuse, l'aube se lève dans un ciel plus clément», a conclu, lyrique, le popiste Francis Stähli, farouche opposant du rapport.

Devant une salle bien pleine où avaient pris place de nombreuses personnes proches des musées, dont les cinq conservateurs, le chef des Affaires culturelles Jean-Pierre Veya a répondu d'un seul jet aux interpellations déposées par les différents partis. Son intervention, assez consensuelle, a fait l'historique de la réorganisation des musées et présenté les grandes lignes de ce qui allait venir. En passant comme chat sur braises sur plusieurs points. Notamment le coût de cette année perdue, entre 130 000 et 150 000 francs, a



RÉORGANISATION DES MUSÉES Le rapport Rimus a été définitivement enterré mardi soir. Les musées devraient bénéficier à l'avenir d'une administration commune, mais tout reste à faire. (CHRISTIAN GALLEY)

évalué le chargé de communication de la Ville Rémy Gogniat. La façon dont va être employée l'ex-directrice des musées Francine Evéquo pendant les six mois suivant la suppression de son poste n'a pas été abordée non plus. «Nous n'avons pas encore réglé toutes ces questions. Elle a encore des tâches à finir, notamment sur la réorganisation de la bibliothèque des musées», toujours selon le chargé de communication, qui se veut rassurant: «Ces rapports en cours ne sont pas du même type que Rimus, ce sont des états des lieux qui seront utiles.»

Dans leur résolution, les partis ont fait part de la consterna-

tion suscitée par le rapport Rimus, «aussi bien au niveau de la forme que du fond». Ils ont regretté l'absence de consultation des conservateurs, des commissions des musées et de la commission culturelle. La nécessité de renoncer à une direction unique au profit d'une administration commune a été avancée. «Une nouvelle réflexion doit être faite dans un cadre totalement repensé avec un vrai processus participatif.»

«Dès la sortie du rapport, il apparaît qu'il existe un hiatus entre les intentions du Conseil communal (notamment sur des questions aussi sensibles que les liens entre le politique et la culture) et la façon dont le texte du rapport les retranscrit.

En conséquence, toutes celles et ceux qui le lisent y voient des intentions qui ne sont pas celles de l'exécutif», a insisté Jean-Pierre Veya, revenant sur l'accueil «globalement négatif» fait au rapport pour justifier son retrait.

Il a rappelé que la réorganisation des musées restait à l'ordre du jour, qu'il fallait trouver des synergies au niveau opérationnel et administratif, au niveau des expositions des activités et de leur promotion. Les responsabilités respectives des conservateurs et de la direction administrative devront être définies. «Vous l'aurez compris, il reste aujourd'hui plus de questions ouvertes que de réponses définitives», a-t-il conclu. /SAB

Résolution socialiste pour soutenir la presse régionale

Le législatif a accepté une résolution urgente des socialistes invitant le Conseil communal à intervenir auprès du Conseil d'Etat pour appuyer la demande de chômage partiel des journaux «L'Impartial» et «L'Express». /sab

Vente à des initiés

Le Conseil général s'est prononcé mardi soir sur la vente d'une parcelle de terrain à bâtir dans le quartier de la Sombaille. Située en haut de la rue de Bel-Air, dans l'angle sud de la route menant vers Sombaille Jeunesse et au quartier des Aléracs, la parcelle, d'environ 2500 m², devrait accueillir un bâtiment en L, de trois étages.

La particularité du projet réside dans le fait qu'il est signé par quatre personnes privées, parmi lesquelles trois employés de la Ville: Anne-Véronique Robert, responsable des permis de construire au Service d'urbanisme, Céline Mironneau, technicienne en économie du bâtiment aux Travaux publics et Nicolas Vuilleumier, responsable des aménagements urbains au Service d'urbanisme. Une situation qui n'a pas manqué de soulever quelques questions en matière d'équité. Certains conseillers généraux se sont demandé pourquoi aucune annonce publique, par voie de presse, n'avait été faite au préalable. «Nous constatons que les modalités mises en place par la commune sont peu claires et qu'elles ne permettent pas (...) d'obtenir un grand nombre d'offres», ont regretté les groupes libéral et radical. Ce à quoi le responsable du Dicastère de l'urbanisme, Laurent Kurth, désisté du dossier, a répondu que «ce n'était pas la volonté du Conseil communal de faire une promotion éfrénée des terrains communaux à vendre» et qu'il appartenait «aux privés d'analyser les parcelles. Ce n'est pas le rôle du Conseil communal».

Le prix de vente proposé par le Conseil communal est de 250 fr. le mètre carré, soit au plus bas de la fourchette concernant la moyenne densité. Le rapport a finalement été accepté par 32 voix contre une opposition. A noter qu'une partie des Verts s'est abstenue lors du vote, regrettant que les acquéreurs ne dépassent pas le stade des intentions au chapitre du développement durable. «Nous ne pouvons nous contenter de la volonté exprimée sous forme «dans la mesure du possible...» ou encore «la construction projetée tendra à...» Demain sera trop tard!», ont-ils prévenu. «C'est aujourd'hui que nous attendons que la commune mette tout en œuvre pour obtenir des garanties solides et fiables des futurs acheteurs pour des constructions conformes aux nouvelles données en matière d'énergie renouvelable et de protection de l'environnement, comme par exemple les normes de Minergie.»

Les Verts ont encore rappelé que «l'achat de maisons à restaurer pourrait être une alternative au bétonnage de la terre. N'oublions pas que, toutes les secondes, un mètre carré est voué à la construction» en Suisse. /Sylvie Balmer



VENTE En haut de la rue de Bel-Air, la parcelle accueillera un habitat collectif, projet de trois cadres de la Ville. (CHRISTIAN GALLEY)

La Ville acquiert pour 3,5 millions d'actions TRN SA

Suite à l'absorption de TC SA par TRN SA en 2005 et au nouveau système de financement des transports publics, la Ville de La Chaux-de-Fonds est devenue un actionnaire minoritaire de TRN SA.

Les transports urbains de La Chaux-de-Fonds représentent environ 36% de l'ensemble de TRN SA. Or, le montant des actions de la Ville aujourd'hui correspond à 16,8% du capital-actions. La Ville devrait donc acquérir des actions pour que sa participation atteigne ces 36 pour cent.

Pour mémoire, la Ville avait accordé à TC SA repris par les TRN, trois prêts, sans intérêts – et non contractuels! –, en 1950 (2,5 millions), 1954 (250 000 fr.) et 1994 (800 000 fr.), soit un total de 3,5 millions de francs.

Une «remise à niveau pratique» permettra de convertir ces prêts en actions de TRN SA. La Ville n'ayant encaissé aucun intérêt, l'absence de dividende ne pènera pas ses comptes. Le rapport a été accepté par 32 voix sans opposition. /syb



TRN Une «remise à niveau pratique» permettra à la Ville de convertir d'anciens prêts faits, sans intérêts, à TC SA en actions TRN SA. (ARCHIVES CHRISTIAN GALLEY)

«Nouvel impôt déguisé»

«Quand je consomme de l'électricité, j'utilise le sous-sol du domaine public, qui ne peut dès lors plus être utilisé à d'autres fins. Or le sous-sol appartient à la collectivité. Il est donc normal de taxer l'électricité», a expliqué aux groupes libéral et radical le conseiller communal en charge de l'Energie Pierre Hainard mardi soir.

Appelée à voter un rapport sur la perception d'une redevance de 1,4 ct./kWh – plafonnée à 2 ct. –, la droite du Conseil général s'est inquiétée. «Pas normal de charger encore la facture d'électricité, d'autant plus qu'on annonce une forte hausse du tarif en 2009. C'est un impôt déguisé», a estimé le libéral Pierre-André Rohrbach, en soutenant tout de même le rapport, de crainte de «ne pas priver la commune d'environ 3 millions de recettes, c'est-à-dire 1 à 2 points d'impôts. Supprimer la taxe reviendrait à pénaliser les ménages», a-t-il prévenu.

D'avantage encore de grogne chez son voisin de banc, Frédéric Hainard, qui a jugé cette taxe «scandaleuse». Le libéral a durement condamné l'attitude du Conseil communal, qui «nous assomme de détails techniques et nous menace, en cas de refus de la redevance, de nous la facturer sous forme d'impôt. C'est injuste et déraisonnable!», a-t-il lancé, sans faire ciller ses homologues de gauche. La taxe a donc été acceptée par 27 voix contre quatre oppositions, après que l'UDC eut obtenu, par amendement, que la taxe soit de 1,4 centime. Elle entrera en vigueur le 1er janvier 2009. /syb